



Nombre de membres afférents au conseil municipal :	18
" " en exercice :	18
" " qui ont pris part à la délibération :	11
Date de la convocation :	15 mai 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRIÈGES**

**SÉANCE du 20 MAI 2025
2025 / 22**

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt du mois de mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GRÉMY, Maire.

Présents : Mme GREMY Annick, M. CHARVET Thierry, Mme FILET Marie-Claude, M. BONNOT Jean-Jacques, M. LORIN Christian, Mme SANJUAN Catherine, Mme DESMARIS Ginette, M. LAMPS Arnaud, M. MANIGAND Hervé, Mme MATHEY Lucienne, Mme MOLARD Cindy.

Excusés : Mme SANDRIN Annie, M. CUERQ Raymond, M. BOUQUET Frédéric, M. DURAND Paul, Mme MERLE Fabienne, M. PACCOD Christian, Mme PALLOT Irène.

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Demande de subvention auprès du Département de l'Ain dans le cadre du projet d'équipement et d'embellissement de la salle polyvalente

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que dans le cadre de sa politique de transition écologique et d'amélioration du service public des usagers du service périscolaire, la Commune de Grièges a souhaité engager une réflexion pour étudier la réhabilitation énergétique et l'extension de l'ensemble bâti « Salle Polyvalente – Restaurant Scolaire »,

Considérant que ce bâtiment nécessite des travaux d'embellissement et d'équipement pour son adaptation aux utilisations actuelles et à venir,

Considérant que le plan de financement prévisionnel évalue les dépenses de travaux et d'études préalables à :

- 399 000 € HT

Considérant qu'afin de garantir la bonne mise en œuvre de ce projet, la Commune souhaite solliciter l'appui du Département de l'AIN au titre des équipements de proximité pour une subvention de :

- 30% des dépenses éligibles dans la limite de 100 000€ HT, soit un montant de 30 000 € ;
 - 15 % des dépenses éligibles pour 299 000€ HT, soit un montant de 44 850 € ;
- Soit un montant total sollicité de 74 850€

Considérant que le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Rafrachissement, embellissement et équipements de la salle polyvalente		
DEPENSES		
Travaux		363 000 €
· Suppression du parquet et uniformisation du sol		70 000 €
· Rafrachissement des peintures		15 000 €
· Rénovation des sanitaires		30 000 €
· Sonorisation		15 000 €
· Matériel de projection (écran déroulant + projecteur)		5 000 €
· Abaissement de la scène, suppression du rebord et accès par l'avant		30 000 €
· Révision du rideau de scène et des rideaux de coulisses		12 000 €
· Prévoir un lave-vaisselle au bar		4 000 €
· Suppression des piliers de la grande salle		182 000 €
Etudes		36 000 €
Maitrise d'œuvre		26 000 €
Etudes diverses (CT, SPS, diagnostic amiante...)		10 000 €
TOTAL DEPENSES OPERATION HT		399 000 €
RECETTES		% de financement de l'opération
DETR - estimation	38 000 €	9,52%
Région AURA - estimation	12 500 €	3,13%
Département équipements de proximité	74 850 €	18,76%
TOTAL RECETTE OPERATION	125 350 €	31,42%
Financement fonds propres commune	273 650 €	68,58%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE cette demande de subvention auprès du Département de l'Ain telle que présentée ci-dessus, pour les montants susmentionnés ;

AUTORISE le Maire à solliciter les subventions, auprès du Département de l'Ain, tel que susmentionné dans les plans de financement ci-dessus exposés.

Ainsi fait et délibéré en séance,

Le Maire,
Annick GRÉMY